MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

# FONDS DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT (FSE)

## Cadre de gestion

**Adopté le 25 novembre 2020**
**Amendé le 5 février 2024**

# TABLE DES MATIÈRES

**Mise en contexte** ..... **1**
**Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (FSE)** ..... **1**
**Objectifs du Fonds** ..... **1**
**Nature de l'aide** ..... **1**
**Processus d'appel de projets** ..... **2**
**Critères d'admissibilité et d'appréciation des projets** ..... **2**
Documents à joindre ..... 3
**Modalités de versement et reddition de compte** ..... **3**
**Communications** ..... **3**
**Autres informations** ..... **3**

# ANNEXE

**1 - Formulaire de demande**

## Mise en contexte

Dans le cadre de son entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) s'est dotée d'une Politique de soutien aux entreprises dans laquelle elle identifie ses secteurs d'activité prioritaires en matière d'investissement économique. C'est dans ce contexte que la MRCVR attribue un montant issu de l'*Aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.*

Soucieux de soutenir les entreprises de son territoire, les membres du Conseil de la MRCVR, suivant la recommandation du Comité sur les aides financières (CAF), ont décidé de rendre disponible une somme de 60 000 $ pour développer le Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (FSE).

## Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (FSE)

Le FSE permettra d'offrir des subventions pouvant atteindre 5 000 $ chacune, à des petites et moyennes entreprises dont le siège social et les activités se situent sur le territoire de la MRCVR. Les entreprises privées ou d'économie sociale peuvent présenter un projet répondant à l'objectif principal du Fonds, lequel est de poursuivre les activités de commercialisation.

## Objectifs du Fonds

L'objectif du FSE est de soutenir les entreprises dans la mise en place, l'amélioration ou le développement d'un projet de commercialisation, comme :

- le projet novateur permettant d'améliorer les activités de commercialisation;
- la mise en place de nouveaux points de vente;
- la mise en place ou l'amélioration d'une boutique en ligne;
- la mise à jour de stratégies Web (médias sociaux, site Web);
- le recours d'une aide professionnelle afin de maximiser la stratégie marketing;
- le recours d'une aide professionnelle afin de structurer les opérations de l'entreprise;
- la conception de nouvelles vitrines pour les points de service.

## Nature de l'aide

L'aide financière sera versée sous forme de contribution non remboursable et sera déboursée en deux versements. Le montant maximum de l'aide financière est de 80 % des dépenses admissibles du projet ou 5 000 $ par projet. Les investissements devront être faits sur le territoire de la vallée du Richelieu.

## Processus d'appel de projets

L'appel de projets se fera du 5 février au 8 mars 2024. Les entreprises pourront déposer une demande via le formulaire disponible sur le site Web de la MRCVR à www.mrcvr.ca.

Le formulaire doit être retourné par courriel à aeq@mrcvr.ca.

Le CAF analysera les demandes de subventions et recommandera les projets sélectionnés au Conseil de la MRCVR selon les critères détaillés au point 6 : « *Critères d'admissibilité et d'appréciation des projets* ».

Les entrepreneur(e)s qui pourront bénéficier d'un soutien pour leur projet seront contacté(e)s suivant la décision du Conseil de la MRCVR et une annonce publique sera faite par voie de communiqué sur le site Web de la MRCVR ainsi que sur nos réseaux sociaux.

## Critères d'admissibilité et d'appréciation des projets

Pour être admissible au FSE, l'entreprise doit :

- avoir son siège social sur le territoire de la MRCVR;
- réaliser ses activités de commercialisation sur le territoire de la MRCVR;
- avoir une mise de fonds minimale de 20 % du projet;
- avoir plus de 24 mois d'activité;
- être enregistrée au Registraire des entreprises (REQ);
- avoir un certificat d'opération.

L'enveloppe disponible étant limitée, le CAF de la MRCVR analysera les projets en prenant en considération les éléments suivants :

- la faisabilité du projet présenté;
- la capacité du promoteur à réaliser le projet;
- les retombées anticipées du projet pour l'entreprise;
- l'effet levier de la contribution financière de la MRCVR pour la réalisation du projet;
- l'impact du projet sur l'amélioration des produits et/ou des services offerts;
- l'impact sur plus d'une entreprise présente sur le territoire;
- les impacts positifs en terme humain, d'approvisionnement local et/ou d'environnement;
- l'intégration des technologies numériques;
- la solidité financière;
- l'appréciation globale du projet.

Tous les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre la MRCVR et l'entreprise. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et l'obligation des parties.

### Documents à joindre

Le dossier doit être complet et remis dans les délais prescrits. Les éléments à intégrer à la demande de financement sont les suivants :

1. Formulaire de demande dûment complété

    a. Renseignements généraux
    b. Renseignements complémentaires
    c. Description du projet
    d. Échéancier de réalisation du projet

2. Les états financiers les plus récents

## Modalités de versement et reddition de compte

La subvention sera versée comme suit :

- 60 % à la signature d'un protocole;
- 40 % après la reddition de compte.

Un formulaire de reddition de compte sera acheminé aux bénéficiaires de la subvention. Ce dernier devra être complété et réacheminé à la MRCVR, dans un délai maximal de 30 jours suivant la réalisation du projet ou au plus tard le 30 septembre 2024. L'entreprise devra démontrer la réalisation de son projet afin que le 2e versement de la subvention lui soit versé.

## Communications

Le logo de la MRCVR devra être visible dans les projets réalisés sur les visuels et brochures officiels, qu'ils soient imprimés ou destinés à un usage numérique.

La disposition du logo doit suivre les indications du Guide des normes graphiques de la MRCVR et devra être approuvée par le Service des communications de la MRCVR avant diffusion.

## Autres informations

- La MRCVR se réserve le droit de ne pas accorder la totalité du montant si les projets présentés ne répondent pas aux critères d'appréciation.
- Pour toutes questions concernant le FSE, contactez-nous à l'adresse aeq@mrcvr.ca ou par téléphone au 1 877 464-4188.

# ANNEXE 1

## Formulaire de demande

NUMÉRO DE DOSSIER :

*Espace réservé à la MRC*

MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

# Formulaire de demande
## Programme - FSE
## Fonds de Soutien à l'Entrepreneuriat
## Appel de projets du 5 février au 8 mars 2024

Ces renseignements sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Toute absence de réponse ou refus peut entraîner le rejet de votre demande.

### SECTION 1 - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise

NEQ

Municipalité

Téléphone ( )

Site Internet

Courriel

Facebook

### PRINCIPAL GESTIONNAIRE ET RESPONSABLE DE LA DEMANDE

Principal(e) gestionnaire — Titre

Responsable de la demande — Titre

Téléphone ( ) — Poste — Cellulaire ( ) — Courriel

### PORTRAIT DE L'ENTREPRISE

Décrire sommairement les produits (biens et services) offerts par votre entreprise.

Nombre d'employés : — Chiffre d'affaires annuel: — Date d'entrée en activité: (AAAA-MM-JJ)

Décrire comment votre entreprise s'engage dans le développement durable.

NUMÉRO DE DOSSIER :

*Espace réservé à la MRC*

MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Formulaire de demande
Programme - FSE
Fonds de Soutien à l'Entrepreneuriat
Appel de projets du 5 février au 8 mars 2024

## SECTION 2 - DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES BIENFAITS POUR L'ENTREPRISE

### DESCRIPTION DU PROJET

Décrire ce que vous souhaitez mettre en place pour améliorer vos activités de commercialisation.

### RÉALISER LE PROJET

Décrire comment vous êtes en mesure de mettre en place le projet ou quelles ressources vous comptez aller chercher en appui à la mise en œuvre du projet.

### EFFET LEVIER

Expliquer comment la contribution de la MRCVR est essentielle à la réalisation du projet.

NUMÉRO DE DOSSIER :

*Espace réservé à la MRC*

MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Formulaire de demande
Programme - FSE
Fonds de Soutien à l'Entrepreneuriat
Appel de projets du 5 février au 8 mars 2024

| SECTION 2 - DESCRIPTION DU PROJET – SUITE |
|---|
| RETOMBÉES POUR L'ENTREPRISE |
| **Décrire les effets attendus du projet sur les activités de commercialisation de l'entreprise.** |

| SECTION 3 - AUTRES INFORMATIONS |
|---|
| **Autres informations pertinentes à votre demandes.** *(Inscrire tout autre renseignement que vous jugez utile à l'analyse de votre demande.)* |

NUMÉRO DE DOSSIER :

*Espace réservé à la MRC*

MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Formulaire de demande
Programme - FSE
Fonds de Soutien à l'Entrepreneuriat
Appel de projets du 5 février au 8 mars 2024

## SECTION 4 - COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

### A. COÛTS DU PROJET

| COÛTS<br>(Décrire les coûts du projet) | MONTANT ($) |
|---|---|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| Montant total du projet* | |

### B. FINANCEMENT DU PROJET

| FINANCEMENT<br>(Décrire les sources de financement du projet) | *Cochez si confirmé* | MONTANT ($) |
|---|---|---|
| Fonds de Soutien à l'Entrepreunariat - FSE | | |
| Mise de fonds de l'entreprise OBLIGATOIRE (minimum de 20% du projet) | ☐ | |
| | ☐ | |
| | ☐ | |
| | ☐ | |
| | ☐ | |
| | ☐ | |
| | ☐ | |
| Montant total du financement* | | |

*Le montant total du projet doit être égal au montant total du financement du projet.

## SECTION 5 - DOCUMENTS À ANNEXER À LA DEMANDE

| | | | |
|---|---|---|---|
| ☐ | Document de présentation du projet (max 4 pages, facultatif) | ☐ | Etats financiers intérimaires les plus récents |
| ☐ | Etats financiers certifiés de fin d'exercice financier les plus récents | ☐ | Certification(s) municipale(s) |
| ☐ | Autres documents pertinents | | |

NUMÉRO DE DOSSIER :

*Espace réservé à la MRC*

MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

**Formulaire de demande**
**Programme - FSE**
**Fonds de Soutien à l'Entrepreneuriat**
**Appel de projets du 5 février au 8 mars 2024**

## SECTION 6 - DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, soussigné _____, confirme que les renseignements fournis dans cette
*(Nom complet en caractères d'imprimerie)*
demande et les documents annexés sont complets et véridiques et je m'engage à fournir toute l'information nécessaire à son analyse. Je comprends que la présente demande n'entraîne pas nécessairement son acceptation.

Je déclare que l'entreprise respecte les conditions d'admissibilité suivantes :

- L'entreprise s'engage à fournir la totalité des documents requis pour l'analyse du dossier (formulaire, états financiers réalisés par un cabinet comptable…).
- Le siège social de l'entreprise est situé dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu.
- L'entreprise réalise une partie de ses activités commerciales dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu.
- Les investissements dans le cadre de ce projet devront être réalisés dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu.
- L'entreprise n'est pas sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.
- L'entreprise est dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses opérations.
- L'entreprise détient un certificat d'opération.
- L'entreprise s'engage à fournir à la MRC de La Vallée-du-Richelieu les justificatifs demandés pour la confirmation de la réalisation du projet (photo, factures…).
- L'entreprise s'engage à réaliser le projet avant le 30 septembre 2024.

| _____ | _____ | _____ |
|---|---|---|
| **Signature de la personne autorisée** | **Titre** | **Date** |